

Comment mettre en œuvre les paiements pour services environnementaux en France, dans un objectif de préservation de la biodiversité ?

1- Contexte :

Petit-déjeuner-débat mercredi 5 mars 2014 – Présentation de l'étude menée par la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts suivie d'une table ronde réunissant acteurs et experts.

Etude : « Les Paiements pour Préservation des Services Ecosystémiques comme outil de conservation de la biodiversité : cadres conceptuels et défis opérationnels pour l'action », Les Cahiers de BIODIV'2050, Comprendre n°1 Fév. 2014, Mission Economie de la Biodiversité.

- Directeur : **Laurent Piermont**
- Coordination de l'étude : **Aurélien Guingand**

Table ronde :

- **Alain Karsenty** : Economiste - Directeur de recherche au Cirad
- **Bernard Labat** : Chargé de mission droit & économie de la biodiversité - Humanité et Biodiversité
- **Carole Hernandez Zakine** : Responsable Pôle Réflexion et Développement Durable - SAF Agriculteurs de France
- **Anne-Louise Guilmain** : Chargée d'études spécialisée agriculture – Agence de l'eau Seine-Normandie

2- Les paiements pour services environnementaux :

- **Enjeu : Le constat d'une érosion croissante de la biodiversité**

Aujourd'hui, la biodiversité et les écosystèmes font l'objet de pressions cumulées qui conduisent à une accélération de leur dégradation. Celle-ci est une conséquence directe, scientifiquement avérée, des activités humaines, à la fois consommatrices de ressources et émettrices de pollutions ponctuelles ou diffuses.

Plusieurs études (*Millenium Ecosystem Assessment 2001-2005*, *The Economics of Ecosystems and Biodiversity TEEB 2010*) ont déjà démontré la dépendance directe des activités économiques aux services que l'Homme tire du fonctionnement des écosystèmes et le coût que représenterait leur dégradation. A titre d'exemple, les insectes pollinisateurs rendent un service agricole estimé à 153 milliards d'euros par an, soit 9,5% de la valeur de la production agricole mondiale (*TEEB, 2010*).

Ceci soulève une problématique majeure : **comment financer la préservation ou la restauration des écosystèmes et des services que l'Homme tire de leur fonctionnement ?**

- **Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), un mécanisme économique incitatif pour la préservation de la biodiversité :**

L'approche économique de l'environnement et l'utilisation d'instruments innovants comme les PSE sont aujourd'hui perçues comme l'une des solutions novatrices pour ancrer l'économie dans un développement soutenable.

Définition : La notion de service écosystémique renvoie aux services que l'Homme tire des écosystèmes dont le fonctionnement est basé sur un élément central : la biodiversité. Parmi ceux-ci, la régulation du climat, la pollinisation, la fertilité des sols, la prévention contre les inondations et l'érosion ou encore l'épuration des eaux.

Les PSE : Le principe des PSE réside dans la rémunération contractuelle d'acteurs par d'autres acteurs conditionnellement au maintien ou à la restauration d'un ou plusieurs services écosystémiques. Ils consistent concrètement à mettre en relation des bénéficiaires ou usagers de services écosystémiques (publics ou privés) avec des acteurs en position d'influencer la qualité ou quantité de ces services (gestionnaires d'espaces, agriculteurs, forestiers...).

Par exemple, à l'échelle d'un bassin versant, les différents usagers de l'eau (entreprises, collectivités...), sont contraints de rétablir sa qualité avant usage car les pressions engendrées par les activités humaines altèrent les fonctionnalités écologiques de filtration et d'épuration naturelle par les sols. Les PSE permettraient de rémunérer, à travers un contrat entre les acteurs et les usagers, des changements de pratique afin de diminuer les pressions anthropiques sur les milieux et *in fine* améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant.

Il s'agit de faire financer l'action de préservation de la nature par ceux qui en bénéficient. **L'objectif est de mettre en place le principe de bénéficiaire-payeur.** Cependant, **il ne s'agit pas de rémunérer un service écosystémique, mais l'action de l'Homme permettant de faciliter la préservation de ce service.** Laurent Piermont directeur de la biodiversité de la Caisse des Dépôts, précise « *qu'il s'agit bien d'un échange de services entre personnes, pas d'une marchandisation de la nature* ».

Les PSE incitent, via les changements de pratique des usagers, à mettre en œuvre des actions préventives pour la préservation de l'environnement, faisant de celle-ci une activité rémunératrice, plutôt que de focaliser l'attention sur le traitement curatif de la pollution.

- **Les défis d'une mise en œuvre :**

La table ronde a permis de soulever les différents défis à relever pour une mise en œuvre opérationnelle de ce mécanisme en France :

- **L'évaluation des services écosystémiques** : le point d'entrée de la mise en œuvre des PSE doit être écologique
- **Des outils juridiques adaptés** et la compatibilité avec la réglementation en vigueur, notamment pour la contractualisation entre les acteurs.
A noter : co-publication d'une étude Mission Economie de la Biodiversité, Humanité & Biodiversité et Fondation Nicolas Hulot sur les aspects juridiques liés aux PSE (avril 2014)
- **L'intégration dans les projets de territoire**
- **La négociation** entre acteurs

Toutes ces questions nécessitent une réflexion commune avec les acteurs concernés. « *Nous allons continuer la réflexion avec tous ceux qui voudront bien être nos partenaires* », a conclu Laurent Piermont.

Un changement de terminologie : Les paiements pour préservation des services écosystémiques

Une terminologie qui porte à confusion :

L'emploi de la terminologie PSE prête à confusion au niveau de la clarté du mécanisme et du service rendu qui est effectivement rémunéré : service rendu par l'Homme ou par la nature ?

Le changement de terminologie a pour objectif de « *placer clairement l'Homme à l'entrée et à la sortie du dispositif* » tout en actant l'importance de la notion de service écosystémique. Il prend en compte « *les actions positives conduites par l'Homme sur les écosystèmes **mais aussi la dépendance des activités humaines aux services tirés de la nature**, et ce faisant, **les bénéfiques** qu'il peut en tirer tout en mettant l'accent sur l'objectif principal de l'instrument, à savoir le maintien ou la restauration des services écosystémiques* ».

Un changement de regard tourné vers la réalité du terrain :

Cette substitution de terminologie va de pair avec une nouvelle appréhension du mécanisme lui-même, afin de proposer une nouvelle vision des PSE ancrée dans la réalité de l'action.

« *Il s'agit, nous dit Aurélien Guingand, de passer d'une vision des PSE prônée à l'échelle globale et où l'efficacité économique semble être l'objectif unique à **une vision territorialisée de l'outil**, tournée vers l'action collective, et dont la mise en œuvre doit être réalisée en cohérence avec les politiques publiques et le contexte socio-écologique et institutionnel local.* »